



AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné à tous les contribuables de la Ville de Chambly que :

Le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire du 13 janvier 2026, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-1534

« Règlement final 2025-1534 décrétant les taux et les tarifs inscrits aux prévisions budgétaires »

Ce règlement a reçu l'approbation suivante :
Par le conseil : 13 janvier 2026

Prenez avis que ce règlement est en vigueur conformément aux dispositions de la Loi et qu'il est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville de Chambly à l'adresse suivante : <https://www.ville.chambly.qc.ca/>.

DONNÉ à Chambly,
Ce 19 janvier 2026

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Jovin".

Mme Alexis Jovin
Greffier adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS DE PROMULGATION

Règlement 2025-1534

Je, soussigné, M^e Alexis Jovin, greffier adjoint de la Ville de Chambly, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis de promulgation ci-haut mentionné sur le site Internet de la Ville de Chambly, le 19 janvier 2026.

En foi de quoi, je donne le présent certificat à Chambly, ce 19^e jour du mois de janvier 2026.



M^e Alexis Jovin
Greffier adjoint